

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

L'hydrogène énergie en Bourse : McPhy Energy lance son introduction sur Euronext Paris

- Augmentation de capital de 22 M€¹
- Placement du 3 au 18 mars 2014
- Fourchette indicative de prix : entre 6,75 et 8,25 € par action

Fort de sa technologie exclusive de stockage de l'hydrogène sous forme solide, McPhy Energy s'introduit en Bourse pour accélérer sa stratégie de développement sur le marché mondial des énergies renouvelables.

La Motte-Fanjas, le 3 mars 2014 - McPhy Energy, le spécialiste des solutions hydrogène dédiées au stockage d'énergie et aux applications industrielles, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions sur Euronext Paris (compartiment C).

" Parce qu'il est de plus en plus difficile d'exploiter la production d'électricité issue des énergies renouvelables, McPhy Energy fabrique des équipements permettant de valoriser cette électricité en s'appuyant sur sa technologie unique de stockage de l'hydrogène sous forme solide. L'introduction en Bourse de McPhy Energy va nous permettre de renforcer nos infrastructures industrielles et d'accélérer notre déploiement commercial sur des territoires clés pour capturer les opportunités offertes par la transition énergétique mondiale ", déclare Pascal Mauberger, Président du Directoire de McPhy Energy.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 28 février 2014 le visa n° 14-063 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse de McPhy Energy sur Euronext.

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'Offre, soit 7,50 € par action, hors clause d'extension et option de surallocation.

McPhy Energy, des équipements pour accompagner la transition énergétique grâce à l'hydrogène

Alors que le développement de l'électricité d'origine renouvelable soulève des problèmes de saturation des réseaux électriques et de gaspillage de plus en plus fréquents, le stockage et la valorisation des énergies renouvelables est devenu un enjeu majeur de ce marché en forte croissance.

De par ses capacités énergétiques exceptionnelles, l'hydrogène est l'un des vecteurs identifiés pour stocker la production excédentaire d'électricité ou développer de nouveaux moyens de mobilité en remplacement, à long terme, de l'utilisation d'énergies fossiles.

Issue de plus de 13 ans de recherche et développement avec le CNRS et le CEA, la technologie exclusive de McPhy Energy permet de maîtriser l'hydrogène, un gaz extrêmement léger, en le stockant sous forme solide.

Les équipements de production et de stockage d'hydrogène de McPhy Energy permettent :

- d'absorber et réutiliser les surplus d'électricité produite par les énergies renouvelables ;
- de favoriser le déploiement des nouveaux véhicules à hydrogène ;
- de rendre plus propres les nombreuses industries utilisant de l'hydrogène dans leur processus de fabrication (transformation des métaux, travail du verre, électronique...).

Un savoir-faire reconnu mondialement par plus de 1 000 clients*

McPhy Energy emploie 83 personnes, dont de nombreuses personnalités françaises, italiennes et allemandes de l'hydrogène, sur son centre de développement et sa plateforme d'essai, ainsi que sur ses trois sites de production à La Motte Fanjas et Grenoble en France, Ponsacco en Italie et Wildau en Allemagne.

Aujourd'hui, McPhy Energy équipe plus de 1 000 clients* dans le monde avec ses solutions hydrogène et participe à des projets d'envergure aux côtés d'industriels et énergéticiens de premier plan comme GdF, Total, Linde, Enel...

Une augmentation de capital pour accélérer le développement

L'introduction en Bourse de McPhy Energy a vocation à lui permettre de réaliser ses ambitions stratégiques. A savoir :

- accélérer son déploiement commercial grâce notamment au renforcement de ses équipes de vente sur ses 4 zones clés de développement, les Amériques, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et la Russie, ainsi que le Moyen Orient et l'Afrique ;
- accroître ses capacités de production en Allemagne et en Italie pour répondre au fort développement commercial attendu ;
- intensifier le déploiement industriel de sa technologie exclusive de stockage de l'hydrogène.

* Base de clients historiques

Modalités de l'opération

Marché de cotation

- > Euronext Compartiment C

Fourchette indicative de prix

- > Entre 6,75 € et 8,25 € par action

Nombre d'actions offertes

- > 2 934 000 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital par voie d'Offre au public
- > Un maximum de 440 100 Actions Nouvelles complémentaires en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension
- > Un maximum de 506 115 Actions Nouvelles supplémentaires en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation
- > Pas de cession

Montant brut de l'opération

- > Environ 22,0 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'Offre, soit 7,5 euros, pouvant être porté à :
 - 25,3 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension
 - 29,1 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Structure de l'Offre

- > Une Offre globale comprenant une Offre au public en France sous la forme d'une Offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques et un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels

Engagements de souscription reçus

- > Certains actionnaires de la Société se sont engagés à hauteur de 7 M€ à :
 - souscrire à l'Offre, par compensation de créance, dans la limite de 3 M€ ;
 - souscrire en numéraire à l'Offre dans la limite de 4 M€ à condition que le montant souscrit par l'ensemble des souscripteurs, hors la souscription en numéraire des actionnaires de 4 M€ soit supérieur ou égal 16 M€, y inclus la première tranche de 3 M€.

Calendrier indicatif

28 février 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus
3 mars 2014	Annonce des modalités de l'IPO
	Ouverture de la période de souscription
18 mars 2014	Clôture de la période de souscription
19 mars 2014	Fixation du prix, exercice éventuel de la Clause d'Extension et allocation des titres
24 mars 2014	Emission des actions – Règlement livraison
25 mars 2014	Début des négociations sur Euronext
18 avril 2014	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation

A propos de McPhy Energy

McPhy Energy, le spécialiste des solutions hydrogène dédiées au stockage d'énergie et aux applications industrielles, a été créé en 2008 à La Motte Fanjas dans la Drôme. Fort de sa technologie exclusive de stockage d'hydrogène sous forme solide et de sa longue expertise dans la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, McPhy Energy conçoit et fabrique des équipements flexibles de stockage et de production.

Ces solutions respectueuses de l'environnement offrent des avantages uniques de sécurité, d'indépendance et de simplicité d'utilisation. Elles s'adressent aux secteurs des énergies renouvelables, de la mobilité et de l'industrie où McPhy Energy compte plus de 1 000 clients.

Le groupe dispose de 3 sites de production en France, Allemagne et Italie ainsi que d'un laboratoire de R&D en France. En phase de fort développement, McPhy Energy bénéficie de l'appui d'actionnaires de premier plan : Sofinnova Partners, Bpifrance, Gimv, Amundi, Emertec, Areva.

www.mcphy.com



Mcphy's offices

Etablissements introducteurs



LONDON • PARIS • GENEVA • NEW YORK • NEW DELHI

Coordinateur Global,
Chef de File et Teneur de Livre



Co-Chef de File
Membre du syndicat de placement

Contacts McPhy Energy

Calyptus

Relations presse

Marie-Anne Garigue

Tél : + 33 1 53 65 68 63

marie-anne.garigue@calyptus.net

Relations investisseurs / actionnaires

Marie Calleux / Mathieu Calleux

Tél : + 33 1 53 65 68 66 / 37 91

mcphy@calyptus.net

Des exemplaires du prospectus, visé sous le n° 14-063 en date du 28 février 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers sont disponibles sans frais auprès de McPhy Energy et sur les sites www.mcphy.com et www.amf-france.org. Le public est invité à prendre connaissance des risques décrits au chapitre IV « Facteurs de risques » et Deuxième Partie / chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » du Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans quelque pays que ce soit. Les actions de McPhy n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et McPhy n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué n'a pas été diffusé et ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Cette annonce ne contient pas et ne saurait constituer une invitation, une incitation ou une sollicitation à investir. Ce communiqué de presse n'est destiné qu'à des personnes (1) se trouvant hors du territoire du Royaume-Uni, (2) qui sont des "investment professionals" au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié) (l' "Ordonnance"), ou (3) qui sont des "high net worth companies" et aux autres personnes auxquelles le communiqué peut légalement être adressé au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes les personnes visées au (1), (2) et (3) étant ensemble désignées les « Personnes Habilitées »). Cette annonce est exclusivement destinée aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisée ou invoquée par des personnes autres que les Personnes Habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce document est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées. »

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°14-063 en date du 28 février 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est matériellement trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.
Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>- Raison sociale : McPhy Energy (la « Société ») ;</p> <p>- Nom commercial : « McPhy Energy ».</p>
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<p>- Siège social : ZA La Riétière – 26190 La Motte-Fanjas;</p> <p>- Forme juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;</p> <p>- Droit applicable : droit français ;</p> <p>- Pays d'origine : France.</p>

B.3	Nature des opérations et principales activités	<p><i>Le Groupe intervient dans le stockage d'hydrogène sous forme solide, à base d'hydrures métalliques et de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Les solutions de stockage du Groupe sont issues de plusieurs années de recherches scientifiques conduites au sein du CNRS (dont elle exploite de façon exclusive les brevets) et du CEA.</i></p> <p><i>Le Groupe commercialise des électrolyseurs à destination des industriels et des systèmes couplant électrolyseur et stockage solide d'hydrogène pour le marché du stockage d'énergie.</i></p> <p><i>En 2013, le produit des activités courantes du groupe s'établissait à 6,9M€, constitué notamment d'un chiffre d'affaires de 3M€ généré par l'activité de vente d'électrolyseurs pour l'industrie. L'activité d'électrolyseur et de stockage pour l'énergie ne génère pas à l'heure actuelle de chiffre d'affaires mais bénéficie de subventions via la participation à des projets de démonstration dont l'objectif est de démontrer la viabilité technologique de ces solutions en vue de leur commercialisation.</i></p>
B.4 a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p><i>Depuis la fin du dernier exercice clos au 31 décembre 2013, il n'y a pas eu d'événement significatif susceptible d'affecter la production, les ventes et les activités de McPhy, hormis le concours courant de 3 millions d'euros mis en place par les actionnaires de la Société.</i></p> <p><i>McPhy a pour ambition de devenir un acteur mondial de référence des équipements hydrogène pour les marchés de l'industrie et de l'énergie. Afin d'y parvenir, le Groupe s'est fixé un certain nombre d'axes de développement stratégiques :</i></p> <p><i>Développement commercial à l'international</i></p> <p><i>Renforcement de l'offre de produits</i></p> <p><i>Augmentation des capacités et des ressources de production</i></p>
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	<p><i>La Société est la société-mère d'un groupe de sociétés comprenant au 31 décembre 2013, 2 filiales consolidées (1 filiale en Allemagne et 1 filiale en Italie).</i></p>

Actionnaires	Avant dilution		Base diluée (après exercice des options et des bons)	
	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
Management & Salariés	63 800	1,2%	1 012 686	16,3%
<i>Pascal Mauberger</i>	31 000	0,6%	307 361	4,9%
<i>Roland Kappner</i>	-	-	162 000	2,6%
<i>Gregory Wagemans</i>	32 800	0,6%	154 151	2,5%
<i>Adamo Screnci</i>	-	-	143 267	2,3%
<i>Roberto Rasoini</i>	-	-	52 000	0,8%
<i>Pierre Maccioni</i>	-	-	31 000	0,5%
<i>Mikaël Wenske</i>	-	-	31 000	0,5%
<i>Laurent Peyraud</i>	-	-	21 414	0,3%
<i>Christian Berto</i>	-	-	16 331	0,3%
<i>David Vempaire</i>	-	-	16 331	0,3%
<i>Autre salariés</i>	-	-	77 831	1,3%
Investisseurs financiers/PE Funds	4 178 787	80,7%	4 178 787	67,2%
<i>Fonds gérés par Sofinnova Partners</i>	1 531 093	29,6%	1 531 093	24,6%
<i>Fonds gérés par BPIFrance Investissement</i>	827 868	16,0%	827 868	13,3%
<i>Fonds gérés par GIMV</i>	782 787	15,1%	782 787	12,6%
<i>Fonds gérés par Emertec Gestion</i>	709 170	13,7%	709 170	11,4%
<i>Fonds gérés par Amundi Private Equity Funds</i>	327 869	6,3%	327 869	5,3%
AREVA (via Areva Delfi)	169 775	3,3%	169 775	2,7%
Autres	768 729	14,8%	860 643	13,8%
Public	-	-	-	-
Total	5 181 091	100,0%	6 221 891	100,0%

Aucun actionnaire ne détient seul le contrôle de la Société.

Il existe, à la date de visa sur le présent Prospectus, un pacte d'actionnaires (et des mini pactes simplifiés) qui deviendra caducs lors de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé

		<i>d'Euronext à Paris. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte, accord ou convention entre actionnaires.</i>
--	--	---

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	Eléments clés du compte de résultat			
		<i>Exercices clos le 31 décembre</i>			
		<i>en milliers d'euros</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	
		<i>Production vendue de biens</i>	199	2 099	
		<i>Production vendue de services</i>	194	421	
		<i>Ventes de marchandises</i>	1	549	
		<i>Chiffre d'affaires</i>	394	3 070	
		<i>Crédit Impôt Recherche</i>	1 064	1 273	
		<i>Subventions</i>	574	2 427	
		<i>Autres produits</i>	2	87	
		<i>Autres produits de l'activité</i>	1 640	3 787	
		<i>Produits des activités courantes</i>	2 034	6 857	
		<i>Résultat opérationnel courant</i>	-5 520	-7 922	
		<i>Autres produits et charges opérationnels non courants</i>	0	-336	
		<i>Résultat opérationnel</i>	-5 520	-8 258	
		<i>Résultat financier</i>	-38	-124	
		<i>Résultat avant impôt</i>	-5 558	-8 382	
		<i>Résultat net</i>	-5 634	-8 510	
		Eléments clés du bilan simplifié			
					<i>Exercices clos le 31 décembre</i>
		<i>en milliers d'euros</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	
		<i>Actifs non courants</i>	6 633	7 690	
		<i> Dont écart d'acquisition</i>	2 487	2 487	
		<i> Dont immobilisations corporelles</i>	3 791	4 826	
<i>Actifs courants</i>	13 345	9 249			
<i> Dont stocks et en-cours</i>	1 110	1 988			
<i> Dont clients et autres débiteurs</i>	113	575			
<i> Dont créances d'impôt</i>	1 064	1 310			
<i> Dont trésorerie et équivalents trésorerie</i>	10 210	3 235			
<i>Total capitaux propres</i>	12 102	3 899			
<i>Passifs non courants</i>	2 285	4 619			
<i>Passifs courants</i>	5 591	8 421			
<i> Dont fournisseurs et autres créditeurs</i>	2 729	5 046			

		<i>Total bilan</i>	19 978	16 939
		<i>Se reporter également aux sections B.11 et D.1 du présent résumé.</i>		
B.8	Informations financières pro forma	<i>Sans objet.</i>		
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	<i>Sans objet.</i>		
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	<i>Sans objet.</i>		
B.11	Fonds de roulement net	<p><i>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.</i></p> <p><i>La trésorerie disponible au 31 décembre 2013 (i.e., 3.235 milliers d'euros) permettra au Groupe de poursuivre ses activités jusqu'à fin mai 2014 après, notamment, la prise en compte (i) de l'encaissement du prêt d'actionnaire pour 3.000 milliers d'euros en date du 14 février 2014 (« Tranche 1 »), (ii) de l'encaissement d'un financement par « Sale & Lease-back » de 380 milliers d'euros en février 2014, (iii) de l'encaissement du CIR 1.273 milliers d'euros fin mai 2014 et (iv) du non paiement avant juin 2014 des factures du CEA non reçues au 31 décembre 2013 pour 795 milliers d'euros TTC..</i></p> <p><i>Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le présent prospectus est estimé à 6.934 milliers d'euros. Ce montant intègre notamment la totalité des engagements dont la Société a connaissance à la date du visa sur le présent prospectus, à savoir le paiement de l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité sur la période et des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse à la charge de la Société même en cas de non-réalisation de l'opération estimés à 685 milliers d'euros et tient compte des encaissements mentionnés ci-avant.</i></p> <p><i>Il est précisé que cette insuffisance de fonds de roulement ne tient pas compte des sommes provisionnées au titre de la créance du CNRS pour un montant de 800K€ HT. La société estime que ce montant ne sera pas décaissé au cours des 12 prochains mois, notamment en l'absence de réponse aux courriers adressés par la société au CNRS.</i></p> <p><i>La préparation de l'introduction en bourse et le produit brut de l'Offre, soit 22,0 millions d'euros sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) à hauteur de 100% et d'un cours d'introduction égal au prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,50 euros, constitue la solution privilégiée par le Groupe pour financer la poursuite de ses activités nécessaires à son développement au cours des douze prochains mois suivant la date de visa du présent prospectus.</i></p> <p><i>En cas de réalisation partielle de l'opération 14,85 millions d'euros</i></p>		

		brut soit 75% de l'augmentation de capital envisagée et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 6,75 euros, c'est-à-dire une limitation de l'enveloppe de l'augmentation de capital nette de frais à 13,6 millions d'euros, le Groupe pourra faire face à ses besoins de trésorerie durant les douze prochains mois à compter de la date du prospectus.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions émises et admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) est demandée sont :</p> <p>l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 5.181.091 actions de cinq centimes (0,05€) chacune de nominal, en ce compris les 4.412.091 actions de préférence qui seront automatiquement converties en actions ordinaires à la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, intégralement souscrites et entièrement libérées (ci-après désignées ensemble les « Actions Existantes ») ; et</p> <p>les 2 934 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public en France et d'un placement global en France et hors de France pouvant être porté à un maximum de 3 374 100 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et porté à un maximum de 3 880 215 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires ») précisées ci-après. Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies conjointement comme les « Actions Offertes ».</p> <p>Les Actions Offertes sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Libellé : McPhy Energy - Code ISIN : FR0011742329 ; - Mnémonique : MCPHY ; - Classification ICB : 0583 Matériel de production d'énergies renouvelables; - Lieu de cotation : Euronext Paris. Compartiment C. <p>Ci-après (l' « Opération »)</p>
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<p>Nombre d'actions émises : 2 934 000 actions pouvant être porté à un maximum de 3 880 215 en cas d'exercice intégral de la clause d'Extension et de la clause de Surallocation. Se reporter à la section E.3 résumant l'Offre.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,05 euro</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :

	mobilières	<p>droit à dividendes ;</p> <p>droit de vote ;</p> <p>droit préférentiel de souscription ;</p> <p>droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>Sans objet, aucune clause statutaire ne limitant la libre négociation des actions composant le capital social de la Société.</p>
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des Actions Existantes et des Actions Offertes est demandée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C).</p> <p>Les conditions de négociation des Actions Existantes et des Actions Offertes seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé 19 mars 2014 selon le calendrier indicatif.</p> <p>L'admission des Actions Existantes et des Actions Offertes sur le marché Euronext Paris devrait avoir lieu le 19 mars 2014 et les négociations devraient débiter le 25 mars 2014 selon le calendrier indicatif.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier à court terme une politique de versement de dividende compte tenu du stade de développement de la Société.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risques propres à McPhy et à son activité, sont notamment les suivants :</p> <p>Risques liés aux différents stades de développement des produits de McPhy</p> <p>McPhy ne peut garantir que les technologies qu'il développe, en particulier les solutions de stockage sous forme solide, rencontreront le succès anticipé par le Groupe. Les produits développés par McPhy ne sont pas tous au même stade de maturité.</p> <p>Les applications sur le marché de l'Energie sont des applications naissantes, dépendantes des politiques publiques</p> <p>Les marchés du stockage de l'énergie et en particulier ceux liés au stockage des énergies renouvelables ainsi que les marchés de la production d'hydrogène, sur lesquels McPhy se positionne, sont des marchés émergents, dont les volumes de production demeurent à ce jour limités. De plus, bien que leurs perspectives de développement au cours des prochaines années soient généralement considérées comme importantes, les estimations relatives au niveau que ces marchés pourraient atteindre varient significativement et le rythme précis de leur développement demeure incertain.</p> <p>Le développement de solutions existantes ou l'émergence de</p>

		<p>nouvelles technologies pourraient concurrencer les solutions du Groupe</p> <p><i>Bien que le Groupe estime avoir une réelle avance technologique par rapport à d'éventuels concurrents, le Groupe pourrait sur certains marchés, et en particulier ceux du stockage de l'énergie, être exposé à une concurrence de la part de certains compétiteurs qui peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles du Groupe ou de la part de certains clients de ces marchés qui pourraient envisager d'internaliser la conception ou la production des produits et éléments proposés par le Groupe.</i></p> <p>Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir les prestations de service et installations de ses solutions</p> <p><i>L'installation des solutions de McPhy sur le site de ses clients nécessite des interventions par les équipes du Groupe. Dans le cas de figure où McPhy ne parviendrait pas à recruter suffisamment, le développement de McPhy pourrait en être affecté.</i></p> <p>Le Groupe pourrait être dans l'incapacité de maintenir ou d'accroître sa capacité de production</p> <p><i>Si le Groupe est obligé d'accroître sa capacité de production, il pourrait avoir à effectuer des investissements significatifs susceptibles de générer des besoins de financement importants ou lier des accords de sous-traitance afin d'externaliser une partie de la production.</i></p> <p>Certains processus de fabrication pourraient être la cause d'accidents</p> <p><i>Certains processus de fabrication pourraient être la cause d'accidents ou d'explosions sur le site de fabrication ou de stockage. En cas de dysfonctionnement d'une solution de stockage d'énergie ou de production d'hydrogène, la responsabilité de McPhy pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient.</i></p> <p>Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre aux exigences des clients en termes de qualité et de service de maintenance</p> <p><i>L'impossibilité pour McPhy de répondre aux exigences des clients en termes de qualité des produits et de service de maintenance pourrait donner lieu à des réclamations à son encontre, à une altération de la marque et, plus généralement, pourrait porter atteinte à sa réputation.</i></p> <p>Le Groupe dépend de ses dirigeants et d'autres salariés clés</p> <p><i>Le départ de l'un des membres de l'équipe dirigeante pourrait avoir un impact négatif sur sa capacité à délivrer ses ambitions de moyen terme.</i></p> <p>Risques liés aux brevets:</p> <p><i>La protection offerte par des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle est incertaine. McPhy pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.</i></p>
--	--	---

	<p><i>Risques réglementaires et risques liés à l'obtention d'autorisations au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).</i></p> <p><i>La réglementation applicable aux installations d'hydrogène a été élaborée pour l'hydrogène en tant que substance dangereuse industrielle produite, utilisée ou stockée en grande quantité sur des sites dédiés. Le développement, la situation financière et les résultats de McPhy pourraient être impactés par une évolution favorable ou défavorable de la réglementation.</i></p> <p>Risques liés à l'environnement réglementaire</p> <p><i>La réglementation actuelle en France impose l'obtention d'une autorisation au titre d'une ICPE pour tout système de fabrication d'hydrogène. Cette autorisation est contraignante et nécessite le respect des conditions prescrites par arrêté préfectoral par l'établissement accueillant la station de fabrication. Le développement de l'activité de la Société pourrait nécessiter l'octroi d'autorisations supplémentaires selon les quantités produites, stockées ou utilisées. Si la Société n'obtenait pas ces autorisations, cela aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.</i></p> <p>Risques liés à la résiliation de contrats de licence et de collaboration conclus par McPhy</p> <p><i>La résiliation du contrat de licence pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.</i></p> <p>Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de McPhy en cas de dommage généré par un de ses produits</p> <p><i>Tout accident impliquant les produits de McPhy pourrait impacter les demandes de produits développés par McPhy. La situation financière, les résultats et les perspectives de McPhy pourraient en être affectés.</i></p> <p>Risques de liquidité</p> <p><i>Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, des souscriptions d'emprunts bancaires, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche.</i></p> <p><i>Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.</i></p> <p><i>Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe.</i></p> <p><i>Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère ne pas être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. La trésorerie disponible au 31 décembre 2013 (i.e., 3.235 milliers d'euros) permettra au Groupe de poursuivre ses activités jusqu'à fin mai 2014.</i></p>
--	--

<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions émises</p>	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <p>les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ;</p> <p>le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</p> <p>la cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse ;</p> <p>la non-signature ou la résiliation du Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini ci-après) entraînerait l'annulation de l'Offre.</p> <p>la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers ;</p> <p>la Société pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché moyennant l'émission de nouvelles actions pour financer tout ou partie de besoins de financement complémentaires éventuels, ce qui entraînerait une dilution complémentaire pour les actionnaires.</p> <p>l'offre ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin ; l'insuffisance de souscription pourrait entraîner son annulation</p> <p>Risque de dilution relatif à l'exercice des instruments dilutifs émis en faveur des managers et salariés du Groupe : A la date du Prospectus, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments dilutifs permettrait la souscription d'un nombre total de 1.040.800 actions nouvelles générant alors une dilution d'environ 20 % sur la base du capital existant.</p>
<p>Section E – Offre</p>		
<p>E.1</p>	<p>Montant total net du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</p>	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>Environ 22,0 millions d'euros(2) pouvant être porté à environ 25,3 millions d'euros(1) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, environ 29,1 millions d'euros(1) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et environ 14,85 million d'euros(1) dans le cas d'un taux de souscription à l'offre de 75% et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 6,75 euros.</p> <p>La Société bénéficie déjà, en termes de trésorerie, des 3,0 millions d'euros du prêt d'actionnaire libéré mi février qui sera converti en actions par compensation de créance lors de l'Offre</p> <p>Produit net estimé de l'Offre</p> <p>Environ 20,2 millions d'euros(1) pouvant être porté à environ 23,3 millions d'euros(1) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, environ 26,8 millions d'euros(1) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et environ 13,6 million d'euros(1) dans le cas d'un taux de souscription à l'offre de 75% et en considérant une hypothèse</p>

2 Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,50 euros.

		<p>de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 6,75 euros.</p>
E.2a	Raisons motivant l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>L'émission d'Actions Nouvelles et, le cas échéant des Actions Nouvelles Supplémentaires et l'admission des Actions Existantes de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext ») sont destinées à fournir à McPhy des moyens supplémentaires pour financer la stratégie de McPhy et plus particulièrement :</p> <p>à hauteur d'environ un tiers, à titre indicatif, poursuivre les efforts commerciaux, incluant le renforcement des équipes de vente par le recrutement de responsables commerciaux sur les 4 zones clés de développement du Groupe à savoir, les Amériques, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'est et la Russie et la zone Moyen Orient / Afrique ainsi que financer les frais de structure de la Société ;</p> <p>à hauteur d'environ un tiers, à titre indicatif, augmenter les capacités de production pour pouvoir absorber le fort développement commercial attendu en Allemagne et en Italie et,</p> <p>à hauteur d'environ un tiers, à titre indicatif, améliorer la compétitivité des solutions de stockage de l'hydrogène et augmenter le déploiement industriel de la technologie de stockage de l'hydrogène.</p> <p>En cas de limitation de l'opération à 75%, la Société favorisera les deux premières raisons de la levée de fonds (efforts commerciaux et capacités de production).</p>
E.3	Modalités conditions et de l'offre	<p>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts :</p> <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext est demandée sont :</p> <p>les 5.181.091 Actions Existantes ;</p> <p>les 2 934 000 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créance ou en numéraire par voie d'offre au public en France et d'un placement global en France et hors de France;</p> <p>un maximum de 440 100 Actions Nouvelles complémentaires et de 506 115 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Clause d'Extension</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'Offre, pourra être augmenté de 15 % et être porté à un montant maximum d'environ 25,3 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant à titre indicatif à l'émission d'un nombre maximum de 3 374 100 actions nouvelles sur la base d'un prix de 7,50 euros égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (la « Clause d'Extension »).</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>Une option de surallocation portera sur un maximum de 15 %</p>

	<p>du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, portant l'Offre à un maximum de 3 880 215 Actions Nouvelles (l'« Option de Surallocation »).</p> <p>Cette option sera exerçable par BRYAN, GARNIER & CO et PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE, du 19 mars 2014 au 18 avril 2014.</p> <p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <p>une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ;</p> <p>un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (le « Placement Global »).</p> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'Actions Offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Fourchette indicative de prix</p> <p>La fourchette indicative de prix est fixée entre 6,75 et 8,25 euros par Action Offerte (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>Méthodes de fixation du prix d'Offre</p> <p>Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global. Le Prospectus contient des informations relatives à la méthode des flux de trésorerie actualisés et à la méthode des sociétés cotées comparables.</p> <p>Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne</p>
--	---

	<p><i>préjugeant en aucun cas du Prix de l'Offre.</i></p> <p>Date de jouissance <i>1er janvier 2014</i></p> <p>Garantie <i>L'Offre fera, à la date de fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 19 mars 2014), l'objet d'un contrat de garantie (le « Contrat de Garantie ») conclu entre Bryan, Garnier & Co et Portzamparc Société de Bourse (les « Garants ») ainsi que par la Société.</i> <i>Ce Contrat de Garantie pourra être résilié par Bryan, Garnier & Co et Portzamparc Société de Bourse jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances.</i> <i>Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</i></p> <p>Calendrier indicatif de l'opération :</p> <p><i>28 février 2014</i> <i>Visa de l'AMF sur le Prospectus</i></p> <p><i>3 mars 2014</i> <i>Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre</i> <i>Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO</i> <i>Ouverture de l'OPO et du Placement Global</i></p> <p><i>18 mars 2014</i> <i>Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris)</i> <i>Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)</i></p> <p><i>19 mars 2014</i> <i>Centralisation de l'OPO et du Placement Global</i> <i>Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension</i> <i>Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre</i> <i>Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre</i> <i>Début de la période de stabilisation éventuelle</i></p> <p><i>24 mars 2014</i> <i>Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</i></p>
--	--

		<p><i>25 mars 2014</i></p> <p><i>Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris</i></p> <p><i>18 avril 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</i>- <i>Fin de la période de stabilisation éventuelle</i> <p>Modalités de souscription</p> <p><i>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 18 mars 2014 à 17 heures (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet.</i></p> <p><i>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File et Teneurs de Livre au plus tard le 18 mars 2014 à 17 heures (heure de Paris).</i></p> <p>Établissements financiers introducteurs</p> <p><i>Bryan, Garnier & Co</i> <i>Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre</i></p> <p><i>26, avenue des Champs Elysées</i> <i>75008 Paris</i></p> <p><i>Portzamparc Société de Bourse</i> <i>Co-Chef de File – Membre du syndicat de placement</i></p> <p><i>13, rue de la Brasserie</i> <i>44100 Nantes</i></p> <p>Engagements de souscriptions reçus</p> <p><i>Certains actionnaires de la Société se sont engagés à :</i></p> <p><i>souscrire à la présente Offre, par compensation de créance avec leur compte courant d'associé respectif, dans la limite de trois millions d'euros (3.000.000 €) ;</i></p> <p><i>souscrire en numéraire à la présente Offre dans la limite de quatre millions d'euros (4.000.000 €) à condition que le montant souscrit à l'Opération par l'ensemble des souscripteurs, hors la souscription des Investisseurs à la Seconde Tranche, soit</i></p>
--	--	---

		<p>supérieur ou égal à seize millions d’euros (16.000.000 €), y inclus la Première Tranche de trois millions d’euros (3.000.000 €) visée ci-dessus.</p> <p>Stabilisation</p> <p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé d’Euronext à Paris pourront être réalisées du 19 mars 2014 au 18 avril 2014 (inclus).</p>
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l’émission/l’offre	<p>Les Chefs de File et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d’investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Les accords conclus l’ont été dans le cours normal des affaires et ne créent pas de situation de conflits d’intérêts pour les Garants dans le cadre de l’Offre.</p>
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p>Société émettrice : McPhy Energy</p> <p>Conventions d’abstention et de blocage</p> <p>La Société souscrita envers BRYAN GARNIER & CO et PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE un engagement d’abstention d’émission de titres donnant accès au capital de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, étant précisé que (i) les actions émises dans le cadre de l’Offre, (ii) toute opération effectuée dans le cadre d’un programme de rachat d’actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu’aux règles de marché applicables, (iii) les titres susceptibles d’être émis, offerts ou cédés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans à venir, autorisés à la date des présentes ou qui seront autorisés par l’assemblée générale de la Société, sont exclus du champ de cet engagement d’abstention.</p> <p>Engagement de conservation des actionnaires</p> <p>L’ensemble des actionnaires représentant la totalité du capital de la Société (avant exercice des instruments dilutifs) se sont engagés irrévocablement mais non solidairement envers BRYAN GARNIER & CO et PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE à conserver les Actions McPhy qu’ils détiennent, sur (i) 100% desdites actions jusqu’à l’expiration d’un délai de 180 jours suivant la date de règlement-livraison et (ii) 50% desdites actions qu’ils détiennent jusqu’à l’expiration d’un délai de 360 jours suivant la date de règlement-livraison: Etant précisé que sont notamment exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d’une offre publique visant les titres de la Société, (b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l’Offre, ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société, et (c) toute cession par un fonds d’investissement à un autre fonds d’investissement géré par la même société de</p>

		<p>gestion ou à un tiers, sous réserve que le cessionnaire ait souscrit un engagement équivalent envers les Chefs de File.</p> <p>Engagement de conservation des principaux dirigeants de la Société</p> <p>A compter de la date d'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Paris, Messieurs Pascal Mauberger, Adamo Screnci, Pierre Maccioni, Roland Kaepfner et Gregory Wagemans, membres du Directoire, souscriront envers BRYAN GARNIER & CO et PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE un engagement de conservation de 100 % des actions de la Société qu'ils détiendront ou qu'ils seront susceptible de détenir sur exercice d'instruments dilutifs attribués et ce, pendant une période expirant 12 mois après la date d'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.</p>																					
<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</p>	<p>Impact de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire (sur la base du point médian de la fourchette de Prix d'Offre, soit de 7,50 euros)</p> <table border="1" data-bbox="571 898 1441 1798"> <thead> <tr> <th colspan="3">Participation de l'actionnaire (en % du capital et de droit de vote)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Base non diluée (avant exercice des options, BSA et des BSPCE)</th> <th>Base diluée (après exercice des options, BSA et des BSPCE)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant l'introduction en bourse</td> <td>1,000%</td> <td>0,833%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2 200 500 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation (en cas de limitation à 75% de l'Offre)</td> <td>0,702%</td> <td>0,615%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2 934 000 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation</td> <td>0,638%</td> <td>0,566%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 3 374 100 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension, et avant exercice de l'Option de Surallocation</td> <td>0,606%</td> <td>0,540%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 3 880 215 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension et après exercice de l'Option de Surallocation</td> <td>0,572%</td> <td>0,513%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société au 31-12-2013 (sur la base du point médian de la fourchette de Prix d'Offre, soit de 7,50euros)</p>	Participation de l'actionnaire (en % du capital et de droit de vote)				Base non diluée (avant exercice des options, BSA et des BSPCE)	Base diluée (après exercice des options, BSA et des BSPCE)	Avant l'introduction en bourse	1,000%	0,833%	Après émission de 2 200 500 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation (en cas de limitation à 75% de l'Offre)	0,702%	0,615%	Après émission de 2 934 000 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation	0,638%	0,566%	Après émission de 3 374 100 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension, et avant exercice de l'Option de Surallocation	0,606%	0,540%	Après émission de 3 880 215 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension et après exercice de l'Option de Surallocation	0,572%	0,513%
Participation de l'actionnaire (en % du capital et de droit de vote)																							
	Base non diluée (avant exercice des options, BSA et des BSPCE)	Base diluée (après exercice des options, BSA et des BSPCE)																					
Avant l'introduction en bourse	1,000%	0,833%																					
Après émission de 2 200 500 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation (en cas de limitation à 75% de l'Offre)	0,702%	0,615%																					
Après émission de 2 934 000 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation	0,638%	0,566%																					
Après émission de 3 374 100 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension, et avant exercice de l'Option de Surallocation	0,606%	0,540%																					
Après émission de 3 880 215 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension et après exercice de l'Option de Surallocation	0,572%	0,513%																					

		<i>Quote-part des capitaux propres et autres fonds propres (par action en euro)</i>		
		<i>Base non diluée (avant exercice des options, BSA et des BSPCE)</i>	<i>Base diluée (après exercice des options, BSA et des BSPCE)</i>	
		<i>Avant l'introduction en bourse</i>	<i>0,753</i>	<i>1,372</i>
		<i>Après émission de 2 200 500 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation (en cas de limitation à 75% de l'Offre)</i>	<i>2,585</i>	<i>2,816</i>
		<i>Après émission de 2 934 000 Actions Offertes, hors exercice de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation</i>	<i>2,975</i>	<i>3,144</i>
		<i>Après émission de 3 374 100 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension, et avant exercice de l'Option de Surallocation</i>	<i>3,177</i>	<i>3,316</i>
		<i>Après émission de 3 880 215 Actions Offertes, incluant l'exercice en intégralité de la Clause d'Extension et après exercice de l'Option de Surallocation</i>	<i>3,385</i>	<i>3,495</i>
<i>E.7</i>	<i>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</i>	<i>Sans objet.</i>		